



Depuis janvier 2022, les conseils municipaux, les agriculteurs locaux et le Groupe VALOREM étudient la possibilité d'installer un projet agrivoltaïque sur les communes de Losse et Escalans. Actuellement, 8 sites sont étudiés pour installer des centrales, conjuguant agriculture et production d'énergie verte. Cette deuxième lettre d'information vous présente les grandes lignes du projet.

PARTICIPEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE !

**LE JEUDI 30 MAI À 18H
SALLE DES FÊTES DE LOSSE**



ZOOM SUR LE PROJET DES LANDES D'ARMAGNAC

- **Projet d'Armagnac** : 249 ha sur Losse & Escalans
- **Projet de Capsec** : 133 ha sur Losse
- **Projet de Gabardan** : 34 ha sur Losse



Fin janvier 2022, VALOREM a rencontré les élus des communes de Losse et Escalans afin d'échanger sur la possibilité de développer un projet agrivoltaïque. Les conseils municipaux ont délibéré en faveur de VALOREM au vu de l'attention portée à l'intégration environnementale de nos projets.

Aujourd'hui, 8 zones sont étudiées.

Pour les sites de Capsec et Gabardan, les demandes administratives ont été déposées et l'instruction est en cours.

Le projet Armagnac se développe sur plusieurs parcelles agricoles en exploitation : maïsiculture, élevage avicole, ovin etc.

L'OBJECTIF D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Construire une co-activité agricole et solaire pour aller vers une agriculture économiquement viable, durable et intégrée aux filières locales, tout en accélérant la transition énergétique.

Types de cultures envisagées dans l'agrivoltaïsme :



Cultures inter-rang
maraîchage, grandes cultures etc.



Cultures sous panneaux mobiles
arboriculture, baies, etc.



Élevage
pâturage ovin, caprin, volaille etc.

CHIFFRES CLÉS



8 zones
étudiées



416 ha
Surface étudiée



110 MWc
Puissance maximale estimée



41 000 tonnes
de CO₂ évitées* comparé à une centrale à gaz



120 GWh
Production annuelle estimée

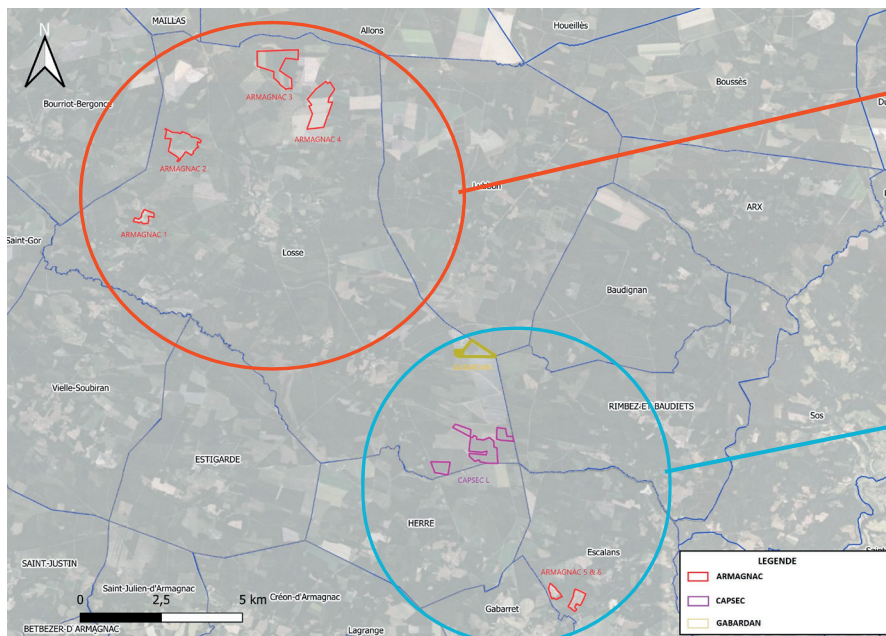


Équivalent à **9%**
de la consommation des habitants des Landes**

Sources : *RTE; **ENEDIS 2022



LES ZONES D'ÉTUDE



CULTURE
FOURRAGE ET VOLAILLE



ÉLEVAGE
BOVIN BAZADAISE ET OVIN



UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier le **milieu humain** (paysage, usage des terrains) et **naturel** (faune, flore et habitats) de la zone potentielle d'implantation.

Réalisées sur 12 mois, d'août 2022 à août 2023, ces analyses approfondies constituent l'étude de faisabilité du projet.

Les études et inventaires ont soulevé des enjeux environnementaux. **Des espèces protégées ont notamment été identifiées** ainsi que des zones humides à conserver.

La **démarche ERC** (éviter, réduire, compenser), appliquée sur chacun de nos projets, a permis de délimiter une zone de plus de 150 ha à préserver, et de **définir les implantations les plus adaptées pour les centrales solaires**.

Certaines d'entre elles vous seront présentées lors de la réunion publique.



LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



Transmission de l'exploitation
Installation d'un nouvel agriculteur



Création d'un atelier de fourrage
s'inscrivant dans le plan protéine*
européen et national



Sécurisation des besoins en pâturage
pour accueillir les activités d'élevage



Projet construit et soutenu par les
agriculteurs exploitants et les
municipalités

*Analyse les méthodes pour optimiser la production de protéines végétales dans l'UE, en prenant en compte les besoins des agriculteurs, des producteurs et des consommateurs.
(Source : Commission Européenne)



PLUS D'INFORMATIONS :

www.parc-photovoltaïque-landes-armagnac.fr

Lettre d'information

Mai 2024
Communes de Losse et Escalans

Directeur de la publication
Communication VALOREM

Votre contact dédié

Loïc-Manuel Barrios-Cubillo
Chef de Projets

Loic-Manuel.BARRIOS-CUBILLO@valorem-energie.com
06 29 59 00 40

Agence VALOREM

213, Cours Victor Hugo
33130 Bègles

www.valorem-energie.com

